



DOULAINCOURT-SAUCOURT

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 14 AVRIL 2017



L'an deux mil dix-sept, le 14 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 4 avril 2017, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Mme Mauricette LOMBARD, M. Raphaël BILLETTE, Mme Maria-Luisa OTERO, MM. Jacky DUPONT, David KOËHL, Julien PATZOURENKOFF, Pierre THEVENOT

Absents excusés : Mme Sabine FABRE

Procurations : Mme Sabine FABRE à M. Jean-Pierre BAUDOIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BAUDOIN

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV du Conseil du 10/03/17**
- 2 - Compte de gestion SEA du receveur**
- 3 - Compte de gestion Mairie du receveur**
- 4 - Compte administratif SEA**
- 5 - Affectation du résultat du SEA**
- 6 - Vote du budget SEA**
- 7 - Subventions**
- 8 - Compte administratif Mairie**
- 9 - Affectation du résultat Mairie**
- 10 - Vote des 4 taxes**
- 11- Vote du budget Mairie**
- 12- Créances éteintes**
- 13 - Questions diverses**



1- Approbation du PV du conseil du 10/03/17

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 10/03/17, est adopté à l'unanimité.

2 - Compte de gestion SEA du receveur

Pour le budget du SEA, le Conseil Municipal,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3 - Compte de gestion Mairie du receveur

Pour le budget communal, le Conseil Municipal,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4 - Compte administratif SEA

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Mme Mauricette LOMBARD, délibérant sur le Compte administratif « du budget du SEA » de l'exercice 2016 dressé par M. MARRAS Laurent, Président, après s'être fait présenter le budget Primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant :

- 3) Que M. MARRAS Laurent, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances du budget du SEA en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;
- 4) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur ;
- 5) Procédant au règlement du budget du SEA 2016, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION	Résultat au 31/12/2015	Opération de l'exercice 2016		SOLDE	RESULTAT au 31/12/2016
		DEPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	31 252.94 €	25 193.00 €	22 653.82 €	-2 539.18 €	28 713.76 €
INVESTISSEMENT	42 756.43 €	13 898.15 €	25 193.00 €	11 294.85 €	54 051.28 €
RELIQUAT 2016					82 765.04 €
Restes à Réaliser dépenses :					0,00 €
Restes à Réaliser recettes :					0,00 €
reliquat 2016 APRES Restes à réaliser					82 765.04 €

Par 10 voix POUR :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve, à l'unanimité, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Approuve le compte administratif 2016 ;
- Déclare les opérations 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance au moment du vote du compte administratif du SEA.

5 - Affectation du résultat du SEA

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

-Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI (1068) 2016	RESULTAT DE CHIFFRES A REALISER 2016	RESTES A REALISER	SOLDE DES PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
			D	R		
INVEST	42 756.43 €		11 294.85 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	54 051.28 €
FONCT	31 252.94 €		- 2 539.18 €			28 713.76 €

-Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

-Décide d'affecter à l'unanimité le résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	28 713.76 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	28 713.76 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

6 - Vote du budget SEA

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget du SEA 2017, par 11 voix POUR, comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 49 158.76 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes : 79 410.28 €

7 - Subventions

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Secours populaire : 150 €
- Prévention routière : 100 €
- Association organisant le 14 juillet : 650 €
- Association "les Canayoux" : 800 €
- Les restos du Coeur : 500 €
- Ciné Clap : 600 €
- Secours catholique : 300 €
- Le Souvenir Français : 100 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les subventions ci-dessus.

Les crédits figureront au budget primitif 2017 au compte 6574.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution de subvention à l'association :

- "Les Cheveux d'Argent" : 800 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Raphaël BILLETTE ne prenant pas part au vote), valide la subvention ci-dessus.

Les crédits figureront au budget primitif 2017 au compte 6574.

8 - Compte administratif Mairie

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Mme Mauricette LOMBARD, délibérant sur le Compte administratif « du budget communal » de l'exercice 2016 dressé par M. MARRAS Laurent, Maire, après s'être fait présenter le budget Primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant :

- 10) Que M. MARRAS Laurent, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;
- 11) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur ;
- 12) Procédant au règlement du budget communal 2016, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION	RESULTAT au 31/12/2015	Opération de l'exercice 2016		SOLDE	RESULTAT au 31/12/2016
		DEPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	426 993.75 €	794 188.75 €	1 044 545.37	250 356.62	677 350.37
INVESTISSEMENT	-129 811.05 €	324 275.36 €	547 739.81	223 464.45	93 653.40
RELICUAT 2016					771 003.77 €
Restes à Réaliser dépenses :					117 600.00 €
Restes à Réaliser recettes :					76 567.00 €
reliquat 2016 APRES Restes à réaliser					729 970.77 €

Par 10 voix pour :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve, à l'unanimité, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare les opérations 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance au moment du vote du compte administratif.

9 - Affectation du résultat Mairie

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MARRAS Laurent, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

-Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI (1068)	RESULTAT DE CHIFFRES A REALISER 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001	
INVEST	- 129 811.05 €		223 464.45 €	117 600.00 € 76 567.00 €	- 41 033 €	52 620.40 €	93 653.40 €
FONCT	754 034.80 €	327 041.05 €	250 356.62 €			677 350.37 €	

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

-Décide, par 11 voix POUR d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	677 350.37 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	677 350.37 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

10 - Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire rappelle l'augmentation de la part intercommunale des 4 taxes due au lissage des taux nécessaire après la fusion (la CCBBSB et la CCVR n'ayant pas les mêmes taux avant la fusion). Il propose de compenser cette hausse par une baisse des taux communaux (variation proportionnelle calculée par la trésorerie d'Andelot), sachant que la nouvelle intercommunalité CCMR exerce des compétences ayant un impact financier direct sur les finances communales (prises en charges de la modification

du PLU et des subventions aux associations sportives par la CCMR).

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Monsieur le Maire propose de modifier les taux comme suit :

Taxe d'habitation :	18.85 %
Taxe foncière bâti :	21.64 %
Taxe foncière non bâti :	26.06 %
CFE :	13.74 %

Le conseil municipal émet, à la majorité (3 abstentions : Monsieur Jean Pierre BAUDOIN, Madame Sabine FABRE, Monsieur Pierre THEVENOT), un avis favorable.

11- Vote du budget Mairie

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget communal 2017, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 1 488 617.37 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 829 213.64 €

12- Créances éteintes

Monsieur le Maire indique que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie d'Andelot présente des recettes antérieures irrécouvrables du fait de situations de surendettement entraînant effacement des dettes des usagers pour un montant de 2055.52 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

➤ ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 2055.52 €.

Les crédits nécessaires (2055.52 euros) sont prévus au budget au compte 6542.

13 - Questions diverses

Mme OTERO signale la défaillance du système de chauffage de l'église de Doulaincourt. M. Jean-Pierre BAUDOIN signale que la toiture de l'abri bus de Saucourt est endommagée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h00.